



HAL
open science

La révélation de l'homosexualité des garçons à leur famille dans la France d'après-guerre

Régis Revenin

► **To cite this version:**

Régis Revenin. La révélation de l'homosexualité des garçons à leur famille dans la France d'après-guerre. Dialogue Familles & Couples, 2014, Homosexualités et familles, 203, pp.65-76. 10.3917/dia.203.0065 . halshs-01418783

HAL Id: halshs-01418783

<https://shs.hal.science/halshs-01418783>

Submitted on 10 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RÉVÉLATION DE L'HOMOSEXUALITÉ DES GARÇONS À LEUR FAMILLE DANS LA FRANCE D'APRÈS-GUERRE

Régis Revenin

ERES | *Dialogue*

2014/1 - n° 203
pages 65 à 76

ISSN 0242-8962

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-dialogue-2014-1-page-65.htm>

Pour citer cet article :

Revenin Régis, « La révélation de l'homosexualité des garçons à leur famille dans la France d'après-guerre », *Dialogue*, 2014/1 n° 203, p. 65-76.

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La révélation de l'homosexualité des garçons à leur famille dans la France d'après-guerre

Régis Revenin

Mots-clés

*Adolescence,
homosexualité, genre,
famille, coming out.*

Résumé

La France d'après-guerre n'est pas très favorable aux gays : pénalisation de certaines formes d'homosexualité (notamment les relations avec ou entre mineurs), éducation de genre stricte inculquée dès l'enfance... mais c'est aussi l'époque du rapport Kinsey (1948). Nombre de jeunes gays s'affirment et s'affichent publiquement. En dépit de représentations de l'homosexualité et d'une législation différentes, les réactions parentales (souvent singulières) face à l'annonce de l'homosexualité d'un fils ne diffèrent pas fondamentalement parce qu'elles sont liées à la question de la norme hétérosexuelle, elle-même connectée aux problématiques de genre. Hier comme aujourd'hui, l'idée de l'homosexualité comme déviance reste répandue dans l'imaginaire collectif, particulièrement en France, pays très conservateur.

L'homosexualité masculine dans le contexte de l'après-guerre

La France des années 1940 aux années 1960 n'est pas favorable aux gays, c'est un lieu commun. Néanmoins cette période, souvent présentée comme conservatrice, est plus subtile qu'il n'y paraît : c'est aussi celle de l'émergence d'un mouvement homosexuel (Jackson, 2009).

Régis Revenin, maître de conférences, université Paris-Descartes, Sorbonne Paris Cité, faculté des sciences humaines et sociales, département des sciences de l'éducation, Centre de recherche sur les liens sociaux (UMR 8070) ; regis.revenin@parisdescartes.fr

Bien sûr, revendiquer, et même dire son homosexualité, est délicat, plus difficile encore est d'en porter les apparents stigmates. En cela, le genre comme construction sociale de la différence des sexes – et le respect de ses lois inculquées dès la prime enfance – est essentiel pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette problématique. Socialement, mieux vaut alors être homosexuel (sans se définir publiquement comme tel) à l'apparence hétérosexuelle (comprendre « masculin ») qu'être hétérosexuel avec des airs de gay (comprendre « efféminé ») (Revenin, 2011). Car l'homophobie n'est pas seulement le rejet de l'homosexualité ou des homosexuels, c'est aussi, plus largement, le dénigrement chez un homme de qualités dites « féminines » (douceur, émotion, empathie, etc.). L'homophobie se nourrit de cette « peur de l'autre en soi » qui enferme les hommes dans une masculinité stéréotypée, dans l'hétérosexisme (Dorais, 1994). Nombre de jeunes gays, en se réappropriant consciemment ou inconsciemment ces caractères « féminins », contestent le rôle que la société les enjoint à jouer. Pour beaucoup, au-delà d'un manque de désir pour les corps féminins, l'idéal de la masculinité qu'est la virilité semble trop difficile à atteindre. Et peut-être aussi sans le moindre intérêt ? Le fait est également avéré pour un certain nombre de jeunes (hétérosexuels) des années 1960 chez qui les devoirs liés à leur condition de jeunes mâles (service militaire, pénibilité du travail physique, etc.) sont ressentis comme pesants (Revenin, 2012).

Plus prosaïquement, l'après-guerre est également marqué par la pénalisation de certaines formes de relations entre individus de même sexe, notamment *avec* ou *entre* mineurs. En termes de majorité sexuelle, c'est-à-dire l'âge à partir duquel un individu est réputé pouvoir consentir à des actes sexuels, la loi française n'a jamais distingué l'homosexualité de l'hétérosexualité. Par la loi du 6 août 1942, le gouvernement de Vichy rompt avec ce principe en rehaussant la majorité sexuelle à 21 ans pour les relations homosexuelles (contre 15 ans pour les rapports hétérosexuels). À tort appelée « délit d'homosexualité », cette discrimination, devenue l'article 331 alinéa 3 du Code pénal connu sous le nom d'« acte impudique ou contre-nature avec un individu de son sexe de moins de 21 ans », est réintégrée dans l'arsenal pénal lors du retour à la légalité républicaine (pour n'être abolie qu'en 1982). Cette infraction sans victime (à l'inverse du crime de viol ou de l'attentat à la pudeur avec ou sans violence) n'a pas vocation à protéger (ou à agir dans l'intérêt de) l'enfant, mais bien davantage à défendre une certaine morale familialiste, hétérosexuelle. Le plus jeune est désigné par la justice des mineurs comme complice du délit. « Complice » d'avoir été sexuellement initié. Ce dispositif doit précisément empêcher la « contagion » homosexuelle au sein de la jeunesse (Revenin, 2012). Cette législation est le fruit d'une croisade morale orchestrée par les tenants du régime de Vichy, qui prend ses racines dans le crépuscule de la troisième République. La

continuité l'emporte sur la rupture, dans le domaine sexuel comme dans bien d'autres. Symboliquement, il s'agit de remplacer une république libérale, donc efféminée, faible et décadente par un régime autoritaire, viril.

À cet effet, la question sexuelle (et avec elle les réformes sur l'adultère, l'avortement, le divorce, la prostitution) est indissociable de celle de la jeunesse. Le mot d'ordre : régénérer la France par sa jeunesse. Lorsqu'il s'agira de l'amendement Mirguet (1960), réprimant plus sévèrement les outrages publics à la pudeur (article 330 du Code pénal) commis par des homosexuels, les législateurs prendront pour prétexte le fait qu'il faille (re)viriliser la jeunesse, notamment les « blousons noirs », figure paradigmatique de la délinquance juvénile mais aussi de la masculinité adolescente, ceux-là mêmes qui sont parfois accusés d'homosocialité, voire d'homoérotisme – de la même manière que l'ambiguïté des corps adolescents exaltés par les régimes totalitaires a souvent été relevée par les observateurs sociaux. Ici s'exprime aussi une différence générationnelle dans la définition même de ce que doit être un homme. Du reste, la législation anti-homosexuelle a un impact sur la sexualité des jeunes gens, comme le montrent les rapports annuels de l'Éducation surveillée, l'ancêtre de la Protection judiciaire de la jeunesse². À partir d'archives judiciaires qui donnent la parole de manière tout à fait inédite aux garçons (de classes populaires ou moyennes, pour l'essentiel) – précisément, celles de l'Éducation surveillée³ –, cet article désire questionner l'annonce de l'homosexualité des garçons à leur famille et les réponses de cette dernière. Faute de sources – ce qui au passage en dit long sur l'intérêt que leur portent les autorités –, je n'évoquerai pas ici le cas des jeunes lesbiennes et, faute de place, je n'aborderai pas la découverte par les adolescents de leur propre homosexualité, ni les premières expériences et initiations sexuelles, questions que j'ai largement traitées dans ma thèse de doctorat d'histoire (Revenin, 2012).

Pour les parents, l'Autre est toujours l'initiateur de l'homosexualité de leur fils. En 1957, la mère de Marcel, 15 ans, ouvrière d'usine, indique ainsi à l'assistante sociale que son fils aurait été « très choqué par la rencontre de pédérastes à Marseille » lors d'une fugue : « Il était assez ignorant de ces déviations », croit-elle. Notons que, bien que les parents disent craindre les « mauvaises rencontres », ils restent le plus souvent silencieux en matière

2. De 1961 à 1975, 557 garçons de moins de 18 ans ont été jugés pour ce délit. Par ailleurs, les autorités ont alors recours à d'autres bases légales ou réglementaires pour réprimer ou contrôler l'homosexualité masculine juvénile, notamment le délit d'outrage public à la pudeur (article 330 du Code pénal) et, avant l'ordonnance de 1958 sur l'assistante éducative, la protection en vagabondage (Blanchard et Revenin, 2011).

3. Sauf indication contraire, toutes les citations sont extraites des dossiers individuels de garçons placés au centre d'observation public de l'Éducation surveillée de Savigny-sur-Orge (Essonne). Les prénoms ont été modifiés.

d'éducation sexuelle (Revenin, 2012). En 1968, Philippe, 18 ans, fils de cafetiers-buralistes parisiens, est pris en charge par la justice des mineurs « à la suite d'une fugue du domicile paternel, de son oisiveté et de sa fréquentation de milieux homosexuels », peut-on lire dans son dossier. Le garçon « ne déteste pas les filles » mais « elles ne [l']intéressent pas pour coucher ». Ses parents, très attachés à lui, supportent mal son homosexualité, due selon eux au « milieu dans lequel il évolue », fait de « clubs de débauchés » et de « brebis galeuses ». Face aux questions des éducateurs, Philippe affirme son homosexualité comme une évidence : « Je fréquente des homosexuels car je suis homosexuel depuis longtemps [...] Je me sens très mal à l'aise avec les gens qui ne sont pas de mon milieu. Je suis comme ça depuis que je suis né. Je n'y puis rien ! » La psychologue conclut son examen ainsi : « Valeurs morales particulièrement faussées ».

L'homophobie ambiante est renforcée par les discours psychologiques et psychiatriques qui présentent depuis le ^{xix}^e siècle l'homosexualité comme une tare héréditaire, une maladie mentale, un trouble de la personnalité (Revenin, 2007). Pire, dans une société qui se pense libérée (à partir des années 1970), les gays sont systématiquement renvoyés du côté du malheur, de la souffrance, du traumatisme. Pour autant, le poncif selon lequel le climat culturel d'alors aurait empêché l'expression des vécus et des désirs homosexuels et qu'il aurait fallu attendre 1968 pour que les gays cessent, soudainement, comme par magie, de « raser les murs », selon l'expression consacrée, est non seulement simpliste, mais aussi erroné (Revenin, 2012). Dans les années 1970, l'institution judiciaire, le travail social, les sciences du psychisme, la médecine – ceux qui ont la parole, en somme – considèrent toujours aussi négativement l'homosexualité ; elle reste souvent un « drame » redouté par bien des parents et le silence d'abord, l'injure ensuite font découvrir aux jeunes gays qui ils sont (Jackson, 2009 ; Éribon, 1999). C'est le regard de l'Autre – dominant – qui les institue comme « différents ». Se créer un entre-soi, comme cela est souvent reproché aux minorités, est un moyen de trouver une nouvelle famille, symbole de protection et de liberté (Pollak, 1982), mais aussi d'épanouissement. En cela, la rencontre des pairs, à Paris tout particulièrement, joue un rôle de socialisation important (Becker, 1985).

Dès les années 1940, nombre de jeunes homosexuels n'hésitent plus à s'affirmer, considérant leur sexualité comme normale. C'est aussi que depuis le rapport Kinsey l'homosexualité apparaît non plus comme un état mais davantage comme une expérience parmi d'autres, finalement assez largement répandue, dans un parcours biographique : pas moins de 37 % de la population masculine états-unienne aurait ainsi eu un contact homosexuel (Kinsey, 1948). Révolution discrète, l'échelle de Kinsey propose, en lieu

et place d'un système binaire opposant homosexualité et hétérosexualité, un *continuum* des pratiques sexuelles, allant de l'hétérosexualité exclusive à l'homosexualité exclusive⁴, à rebours d'un imaginaire social largement influencé par les sciences du psychisme qui enjoint de plus en plus les sujets à se ranger dans des « cases ». Paradoxalement, diront certains, si le rapport Kinsey laisse apparaître la fluidité entre hétérosexualité et homosexualité, il devient aussi le point de départ d'une prise de conscience chez les gays qu'ils sont une catégorie à part dont le nombre n'est pas négligeable et dont les pratiques et les identités, à défaut d'être socialement normales, sont banales. En 1949, pour Florimond, 17 ans, il n'y a « ni crime ni délit ». À ses yeux, les homosexuels « ne portent pas préjudice à la société ». « Il n'a pas honte », précise l'éducateur – qui, lui, considère que le garçon n'a « aucun sens moral ».

Faire son coming out

Se décrivant comme « tout à fait différent des autres garçons de son âge », Erick, 16 ans, dit « ne rien cacher de [s]es tendances pédérastiques » : « Les femmes me laissent complètement froid. » Dans une lettre adressée à son père en janvier 1961, reprenant à son compte la théorie médicale du « troisième sexe » en vogue à la fin du XIX^e siècle (Revenin, 2007) et considérant son homosexualité comme un fait de nature, il écrit qu'il est « né avec un corps d'homme et une âme de femme » ; ce à quoi son père répond quelques jours plus tard : « Tu es mon unique souci. Tu te rends compte que c'est toi ma honte [...] Tu persistes dans ton imbécillité de te croire femme, tu es complètement tourné [...] Regarde-toi à poil dans une glace et tu sauras ce que c'est un jeune garçon solide qui ressemble à une femme comme moi à un marchand d'andouille. » Le père considère qu'il est « le plus costaud de la famille » et le voit « plutôt rugbyman que pédale ». Il l'enjoint à « devenir un homme ». En 1964, Yves confie quant à lui : « Nous les pédés, nous sommes des êtres normaux et puis on ne nous changera jamais [...] Oui, je suis un pédéraste et ne le cache pas [...] Je suis un pédé, je le sais, mais je suis bien comme je suis. »

À la différence des enfants victimes de racisme, par exemple, le soutien parental est rare à l'endroit des jeunes gays, car ces derniers ne partagent pas l'expérience de leur « différence » avec leur famille, souvent premier

4. L'échelle de Kinsey comporte sept niveaux : « 0 » pour une hétérosexualité exclusive ; « 1 » pour une hétérosexualité prédominante avec une homosexualité seulement accidentelle ; « 2 » pour une hétérosexualité prédominante mais avec une homosexualité plus marquée ; « 3 » pour une pratique à la fois de l'hétérosexualité et de l'homosexualité ; « 4 » pour une homosexualité prédominante avec une hétérosexualité plus marquée ; « 5 » pour une homosexualité prédominante avec une hétérosexualité accidentelle ; « 6 » pour une homosexualité exclusive.

lieu de l'apprentissage de la discrimination et de l'oppression. La famille, hétérocentrée, rejette souvent l'adolescent homosexuel ou, au mieux, lui signifie qu'il n'est pas à la hauteur des ambitions et espérances qu'elle avait placées en lui. Le père de Florimond a demandé l'intervention de la justice dans le cadre d'une correction paternelle arguant que le garçon est « intenable à la maison », « rentre à une heure du matin » et « ne remet pas sa paye ». L'enquête sociale démontre surtout que le père veut se débarrasser de son fils, sans doute par honte. La honte parentale est parfois renforcée par la déviance de genre que l'homosexualité peut revêtir chez certains garçons. En 1960, Charles, un jeune pied-noir de 15 ans, fuit le Maroc pour s'installer à Paris en raison de son homosexualité. Il est particulièrement efféminé. Dans une correspondance avec sa mère, celle-ci le lui reproche : « Si tu deviens vraiment un homme, je t'offre une montre. » En 1962, Léo, 16 ans, est mis à la porte du domicile familial par sa mère parce qu'il est trop efféminé : « Il coucha plusieurs jours en plein hiver dans un grenier de l'immeuble » sans que sa mère ne lui donne à manger, relate l'assistante sociale. D'après la mère, le mineur, en s'assumant homosexuel, « serait devenu opposant, aurait refusé tout travail, pris une allure efféminée ». Elle demande alors une mesure d'assistance éducative au juge des enfants. Léo est décrit par son ancienne nourrice, avec qui il a vécu toute son enfance, comme « facile, poli et gentil », mais « souffrant du rejet de sa mère ». La psychologue rapporte l'« inacceptation de son état [d'homosexuel] par la mère qui se serait efforcée de le viriliser lorsqu'elle s'est aperçue de ses fréquentations » : « Elle l'aurait plus ou moins incité à fréquenter des blousons noirs, à se battre et lui aurait enseigné une prise pour se défendre dans les bagarres. »

En 1968, la mère d'un lycéen parisien de 17 ans, Christophe, indique que son fils « est un bon élève, un gentil garçon auquel elle a toujours donné l'exemple du courage et du travail » et qu'elle ne peut pas croire qu'il « a fait ça » : « J'aurais mieux aimé qu'il soit un voleur, je ne veux plus le voir. » Christophe a en effet fugué, découché et eu des relations homosexuelles avec des garçons de son âge et quelques majeurs. Le père ne signale pas la disparition de son fils ni qu'il l'a aperçu un soir à la terrasse d'un bar de Pigalle. Il évoque la « crainte du scandale » et les « réactions violentes » de sa femme. De leur côté, les grands-parents tant maternels que paternels décrivent leur petit-fils comme « poli, désintéressé, prévenant, intéressé par ses études » et rejettent la « faute » sur les parents.

Événement tout à fait spécifique des parcours biographiques homosexuels, le *coming out* – terme qui n'est jamais employé à l'époque, en France – revêt historiquement deux sens : celui de la reconnaissance pour soi de son identité homosexuelle, souvent après avoir lutté contre, et de la découverte

pour la première fois du « monde » gay (Chauncey, 2003) ; et celui – qu'on lui connaît depuis les années 1970, désormais sous la forme d'une injonction – de la révélation publique de son homosexualité à l'extérieur de la communauté gay, notamment à sa famille, ses amis, ses proches.

Ce second aspect n'est jamais chose aisée, et finalement dire franchement son homosexualité n'est pas si fréquent dans ces années (Pollak, 1982). À partir des sources disponibles et dans la perspective qui est la mienne – celle de l'historien –, il est délicat d'analyser si traumatisme il y a, tant du côté des jeunes que du côté de leurs parents, tout autant qu'il est complexe d'appréhender à quoi pouvait alors renvoyer l'homosexualité d'un fils en termes de filiation, d'identification, de culpabilité et de s'attacher aux représentations conscientes et inconscientes qui auraient modifié, ou pas, la relation enfants/parents. Ce qui est certain, c'est que l'homosexualité interroge la famille, la bouscule. La problématique selon laquelle les parents considéreraient l'homosexualité de leur fils comme un obstacle à leur grand-parentalité, comme une rupture dans la généalogie familiale, ne se pose pas à l'époque, et sans doute moins encore dans les classes populaires, peu pénétrées par les savoirs « psy ». L'homosexualité publiquement révélée devient un problème pour la famille parce qu'elle renvoie dans l'imaginaire parental à la clandestinité, à la souffrance, à la solitude, au vice, à la maladie et finalement à la question lancinante de la norme (contenue dans le fameux « fléau social » de l'amendement Mirguet) (Jackson, 2009) : mais que vont penser les autres d'un tel fils ?

Hier comme aujourd'hui, les réactions familiales sont souvent singulières en ce domaine, mais l'attitude de Pierre, que j'ai interviewé il y a quelques années, est sans doute la plus répandue chez les jeunes gays qui n'ont pas l'air de l'être, c'est-à-dire que le (mauvais) genre ne trahit pas : « Je n'ai jamais dit d'emblée à quelqu'un que j'étais homosexuel, mais progressivement j'ai cessé de me cacher, vivant ouvertement ma vie comme n'importe qui [...] Mentir à son entourage sur qui on est vraiment, c'est comme respirer à moitié. J'en ai souffert quelques années, mais pas au point de faire un *coming out* retentissant. » En 1964, alors qu'il a 21 ans et qu'il vient de rencontrer son « premier ami », un quadragénaire, Pierre l'a amené dans sa famille, « naturellement, sans préciser la nature de [leurs] relations » : « Mais comme il avait plus de 40 ans, je pense que c'était clair pour ceux qui voulaient ouvrir les yeux » (Revenin, 2012).

À n'en pas douter, aujourd'hui la visibilité gay est plus grande, mais à toutes les époques elle a un prix (Kosofsky Sedgwick, 2008). En 1964, Antoine, 16 ans, vit seul dans un hôtel. Son père confie : « Je sais que mon fils est un homosexuel. J'ai essayé de le faire soigner, de le surveiller et de le réprimander. Tout est resté sans résultat. Je le laissais dans sa chambre

d'hôtel car je m'étais renseigné auprès de l'hôtelier et j'avais appris qu'il n'y emmenait personne [...] Je ne peux le reprendre avec moi. Je désire qu'il soit placé dans un centre de rééducation. Cependant, je tiens à affirmer que je ne me désintéresse pas de lui et que je suis prêt à faire tout ce qu'il faudra pour l'amender. » Antoine explique : « Je ne m'entendais pas avec ma mère [sa belle-mère], car je suis homosexuel et elle ne cessait de me le rappeler [...] Je suis parti avec des copains et des copines, c'était un vendredi après-midi, nous avons décidé de prendre un grand week-end. Lorsque je suis rentré, il y avait une scène effroyable : mon père et ma mère piquaient une crise de nerfs. Ils m'ont mis à la porte en me laissant ma paie. » Pour la belle-mère qui l'a « aimé et élevé comme un fils », les conflits avec Antoine sont de « plus en plus fréquents » et sa présence au foyer est « devenue pesante ». Antoine ne cachait pas « quel était le genre de ses relations » et elle affirme « avoir lutté jusqu'à la limite de [sa] résistance nerveuse pour tenter de le rééduquer ». Le garçon serait « trop marqué par son hérédité maternelle » – la mère biologique du garçon, aux dires de la belle-mère, « quittait fréquemment son domicile pour rejoindre ses amants, l'existence de son fils ne la retenant même pas au foyer ». L'assistante sociale relève que les parents, « incapables de surmonter leur honte », n'ont demandé aucun « avis autorisé » et ne sont intervenus « que faiblement » pendant l'enquête sociale. La belle-mère a même refusé de communiquer les noms et adresses des personnes (famille ou amis) susceptibles d'être rencontrées pour les besoins de l'enquête. Le mineur a été suivi à l'hôpital Claude-Bernard, à l'hôpital Bichat, mais « il semble qu'aucune suite n'ait été donnée ». Les parents ont fini par considérer le garçon comme « irrécupérable ».

Le genre, une prophylaxie illusoire

Nombre de jeunes gays de classes populaires ou moyennes n'entendent pas laisser leurs parents empiéter sur leur vie intime et, face au dévoilement de l'homosexualité de leur fils, les parents se disent le plus souvent « surpris », « stupéfaits » ou « bouleversés ». Travailleurs sociaux, médecins, psychiatres, psychologues se retrouvent alors à court de solutions éducatives ou cliniques. Le fait qu'un nombre certain de jeunes gays aient résisté aux discours homophobes, aux mécanismes de stigmatisation et se soient considérés comme des êtres normaux n'est pas complètement inédit (Revenin, 2005).

À l'aube du xx^e siècle, les savants attendaient beaucoup des nouvelles thérapeutiques (Revenin, 2007). Cet espoir de « guérison » a disparu dans la France d'après-guerre. En 1952, Emmanuel, 17 ans, est décrit par la

psychologue comme ancré dans une « homosexualité foncière malgré le type physique viril et l'absence de maniérisme » : « Théoriquement, le cas est justiciable d'une psychothérapie, mais pratiquement un tel essai risque d'être difficile [...] Aucune solution possible pour des cas semblables. » Dans la revue *L'école des parents* de l'automne 1966, le psychiatre Clément Launay recommande aux parents une « prophylaxie familiale » apparemment simple : « Que le père soit son père, que sa mère soit sa mère » (Launay, 1966, p. 41-50). En effet, au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, l'homosexualité s'interprète désormais comme la conséquence d'une mauvaise pédagogie familiale : père (réellement ou symboliquement) absent, mère dominante, confusion des rôles parentaux, éducation trop « féminine » donnée aux petits garçons (Revenin, 2012). Selon cette vulgate psy, ne pas être éduqué selon les normes de son sexe biologique, c'est à coup sûr s'exposer une fois adulte à ne pas avoir la bonne sexualité (Butler, 2005). Néanmoins, comme l'ont montré d'éminents psychiatres, il n'y a pas nécessairement de lien entre la pratique d'activités « féminines » (jouer à la poupée, par exemple), l'adoption de comportements « féminins » et une future orientation homosexuelle (Kreisler et Lebovici, 1965).

Le père aurait un rôle crucial, celui de permettre aux garçons de « couper le cordon » avec leur mère, d'instaurer la différence des sexes, de transmettre les valeurs de l'homme adulte : goût du travail, courage, esprit d'initiative, maîtrise de soi... Son absence remettrait ainsi gravement en cause la construction fondamentale, le bien-être psychique des garçons. Même si la psychanalyse a eu une influence considérable en la matière, le thème de l'absence du père et de la dévalorisation de son autorité lui est antérieur : dans la France de la première partie du xix^e siècle, les discours sur l'affaiblissement de l'autorité paternelle fleurissent déjà (Pierre, 2008). Dans le contexte de l'après-Mai 68, aggravé par un climat social où l'autorité et l'ordre « naturel » des choses sont contestés, tout ce qui apparaît comme une perte des repères traditionnels devient particulièrement inquiétant. Aussi, une éducation uniquement assurée par des femmes ne permettrait pas aux garçons de s'identifier à une figure masculine, d'adopter les valeurs viriles et donc d'accéder à l'hétérosexualité, projet de vie où se mêlent domination et puissance sexuelle, physique et morale dans une culture du mépris des femmes et du féminin (Falconnet et Lefaucheur, 1975). En cela, la passivité sexuelle, caractère typiquement féminin, est sans doute la pire chose qui puisse arriver à un adolescent. L'idée (quelque peu simpliste, toujours d'actualité néanmoins chez certains auteurs et praticiens) de l'absence du père comme cause d'homosexualité est alors récurrente dans les rapports des spécialistes de la jeunesse d'après-guerre (Revenin, 2012).

En théorie, si l'on reproche aux pères leur absence, dans la pratique sont surtout visées les mères, socialement investies du travail éducatif au sein de la famille. En 1957, Maxence, adopté à l'âge de 3 ans par une dessinatrice et cartographe, pose des difficultés de comportement : « Pas viril du tout, il découche et fréquente des pédérastes », selon l'assistante sociale qui note que Maxence est « très déluré pour un garçon de 14 ans ». « Il s'échappait ces derniers temps par la fenêtre ou faisait entrer [au domicile familial] un homme en l'absence de sa mère. » Cette dernière le décrit comme « de tempérament rêveur, artiste, fantaisiste, comédien », « très actif » et « inventif ». C'est aussi un « enfant très affectueux, ayant de brusques élans de tendresse passionnés » pour sa mère à laquelle il est très attaché, relève l'assistante sociale. À l'âge de 10 ans, Maxence a d'ailleurs été examiné par un « psychiatre (D^r Dolto) qui, décelant le besoin paternel de l'enfant, institua un traitement psychanalytique ». La mère adoptive n'est donc pas exempte de reproches. Certes, c'est « une personne sérieuse, désintéressée, irréprochable, soucieuse de donner une bonne éducation à ses enfants » et Maxence, « enfant assez sauvage » quand il a été recueilli, s'est « tout de suite épanoui et développé au contact de cette affection maternelle », mais sa mère est « trop faible, sans autorité », souvent « très crédule », faisant « confiance au mineur » et acceptant « tous ses mensonges, l'excusant toujours », indique-t-on dans le voisinage. Pour l'assistante sociale, elle aurait « un sentiment maternel aveugle et captatif ».

Et même dans ces rares familles « idéales » – où les père et mère tiennent strictement leur rôle, où les enfants ont reçu une « bonne » éducation, de l'affection et n'ont matériellement manqué de rien –, l'on trouve encore des garçons homosexuels très affirmés : c'est le cas d'Aimé, en 1962. « Je suis homosexuel et je ne veux pas changer », dit-il avec fermeté aux éducateurs. Ses parents sont pourtant des « commerçants honorables », « non pas comme les gens qu'on voit dans les tribunaux », tente de justifier la mère du garçon. Ne pouvant pas être objectivement critiquée du point de vue éducatif, de leur moralité ou encore de leur mode de vie, la mère d'Aimé cherche des explications vaguement psychosociologiques : « Ces gens-là sont artistes ». « C'est un caractèreiel, tous les médecins que j'ai vus me l'ont dit et m'ont assuré qu'il n'y a rien à faire ». Et la mère finit par lâcher devant l'assistante sociale que son fils est surtout un « emmerdeur ».

En dépit de journalistes avides de sensationnalisme et de spécialistes de l'enfance prompts à dramatiser, nombre de parents de classes populaires s'accommodent tant bien que mal de l'homosexualité de leur fils, hier comme aujourd'hui, sans doute par affection pour leur enfant. En juin 1965, la mère de Georges, un adolescent de 16 ans originaire de la Côte d'Azur, confie à l'assistante sociale « avoir remarqué depuis un an

son comportement anormal ». En fait, depuis que le garçon s'est installé à Paris. « Cheveux longs et ondulés, eau de Cologne et poudre sur la figure, pantalons collants, chemises voyantes », précise-t-elle. L'enquête sociale indique toutefois que la mère du garçon « ne semble pas en avoir tiré de conclusions alarmantes », alors même qu'il lui aurait « avoué avoir eu des révélations d'ordre homosexuel étant au collège ».

En dépit de représentations de l'homosexualité différentes, d'avancées législatives évidentes en termes d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations en France depuis le début des années 1980, les réactions parentales face à l'annonce de l'homosexualité de leur fils n'ont pas fondamentalement évolué, parce qu'elles sont liées consciemment ou inconsciemment à la question de la norme hétérosexuelle – l'hétéronormativité –, elle-même connectée aux problématiques de genre. Sans doute, aujourd'hui, les parents s'attristeront davantage de ne pouvoir devenir grands-parents (même si cet « inconvénient » est en passe de trouver une solution), mais la question de la norme et finalement du « qu'en dira-t-on » reste présente dans la France des années 2010 comme dans celle des années 1950-1960. L'idée de l'homosexualité comme déviance (de genre notamment) reste répandue dans l'imaginaire collectif et individuel, particulièrement en France, pays très conservateur, comme l'ont montré les récentes manifestations d'opposition au « mariage pour tous ». Et l'on peut déceler en filigrane cette rhétorique au moins centenaire du « prosélytisme » homosexuel et son corollaire, la contagion hier (Revenin, 2005), le communautarisme gay aujourd'hui. Laissons le dernier mot à la chroniqueuse du magazine adolescent *Salut les copains* qui en octobre 1970, tout en se voulant tolérante au cœur de ces années de « libération sexuelle », dénonce cette « confrérie de semblables » et ce « racisme à l'envers » qui serait pratiqué par les jeunes gays (Jordan, 1970, p. 66-67, 119). Et pose, sans doute inconsciemment, une question désormais récurrente en France, celle du supposé refus des minorités de s'intégrer.

Bibliographie

- BECKER, H. 1963. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BLANCHARD, V. ; REVENIN R. 2011. « Justice des mineurs, travail social et sexualité juvénile dans le Paris des années 1950 : une prise en charge genrée », *Les cahiers de Framespa*, 7, <http://framespa.revues.org/697>.
- BUTLER, J. 1990. *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005.
- CHAUNCEY, G. 1994. *Gay New York (1890-1940)*, Paris, Fayard, 2003.
- ÉRIBON, D. 1999. *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard.
- FALCONNET, G. ; LEFAUCHEUR, N. 1975. *La fabrication des mâles*, Paris, Le Seuil.
- JACKSON, J. 2009. *Arcadie : la vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation*, Paris, Autrement.

- JORDAN J. 1970. « Suis-je un monstre ? Les propos de Jacqueline Jordan en réponse à vos questions sur l'homosexualité », *Salut les copains*, 98, 66-67, 119.
- KINSEY, A. 1948. (sous la direction de). *Le comportement sexuel de l'homme*, Paris, Pavois.
- KOSOFKY SEDGWICK, E. 1990. *Épistémologie du placard*, Paris, Amsterdam, 2008.
- LEBOVICI, S. ; KREISLER, L. 1965. « L'homosexualité chez l'enfant et l'adolescent », *La psychiatrie de l'enfant*, 8, 1, 125-126.
- LAUNAY, C. 1966. « L'adolescent : sur l'homosexualité », *L'école des parents*, 8, 41-50.
- PIERRE, É. 2008. « Père affaibli, société en danger : la diffusion d'un discours sous les monarchies », *Le mouvement social*, 224, 9-20.
- POLLAK, M. 1982. « L'homosexualité masculine, ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communications*, 35, 37-55.
- REVENIN, R. 2005. *Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918)*, Paris, L'Harmattan.
- REVENIN, R. 2007. « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 17, 23-45.
- REVENIN, R. 2011. « Homosexualité et virilité », dans A. Corbin, J.-J. Courtine, G. Vigarello (sous la direction de), *Histoire de la virilité*, 2, Paris, Le Seuil, 369-401.
- REVENIN, R. 2012. « Les garçons, l'amour, la sexualité : une jeunesse sous surveillance ? (Paris, 1945-1975) », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Pascal Ory, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, à paraître.
- WELZER-LANG, D. ; DUTEY, P. ; DORAI, M. 1994. (sous la direction de). *La peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie*, Montreal, VLB.

Sons declare their homosexuality to their families in post-war France

KEYWORDS

Adolescence, homosexuality, gender, family, coming out.

Abstract

Homosexuality was not looked on favourably in post-war France. Certain forms of homosexual behaviour (notably relations with or between minors) were criminal offences and strict gender norms were inculcated from childhood, but it was also the age of the Kinsey Report (1948). A number of young gays publicly affirmed and openly displayed their homosexuality. Despite progress in legislation and changing representations of homosexuality, the varying reactions of parents faced with their son's declaration of homosexuality have not fundamentally changed over time, being intertwined as they were with gender issues and the question of heterosexual norms. Yesterday as today, the idea that homosexuality is a deviant form of behaviour remains widespread in the collective imagination, especially in France, which remains a very conservative country.